

**ASSOCIATION RESEAU NATIONAL
DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE**

ZA Le Plat du Pin
69690 BRUSSIEU

EXERCICE 2015

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Cabinet BOREL & ASSOCIES

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes

1 Avenue Dutrievoz - 69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tél. 04.72.69.48.48 - Fax. 04.72.44.05.62

E-mail : cabinetborel@boreletassocies.com

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste, également, à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'information suivante :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues par l'entreprise.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

.../...

3. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 1^{er} Juin 2016

Le Cabinet BOREL et ASSOCIES



Yves BOREL



Pascal BOREL

Bilan Actif - Passif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 596	1 177	2 419	3 139
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	109 049	104 793	4 256	10 555
Autres immobilisations corporelles	5 633	5 427	205	832
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	98 200		98 200	98 343
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	216 478	111 398	105 081	112 868
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	160		160	1 063
Autres créances	47 558		47 558	52 169
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	130 107		130 107	142 330
Charges constatées d'avance	4 314		4 314	5 484
ACTIF CIRCULANT	182 140		182 140	201 046
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	398 618	111 398	287 221	313 914

Bilan Actif - Passif

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 182	19 182
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	104 008	110 868
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 075	-6 860
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	139 264	123 190
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		9
Emprunts et dettes financières diverses		26 028
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 588	56 558
Dettes fiscales et sociales	49 368	60 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	38 000	48 000
DETTES	147 956	190 725
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	287 221	313 914


Compte de résultat

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	35 280	5,63	36 452	6,08	-1 172	-3,22
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	566 324	90,42	541 642	90,32	24 682	4,56
Reprises et Transferts de charge	1 000	0,16	2 734	0,46	-1 734	-63,43
Cotisations	24 721	3,95	21 614	3,60	3 107	14,38
Autres produits	8 701	1,39	5 531	0,92	3 170	57,31
Produits d'exploitation	636 026	101,55	607 974	101,38	28 052	4,61
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	361 693	57,75	376 155	62,72	-14 462	-3,84
Impôts et taxes	2 600	0,42	1 172	0,20	1 428	121,90
Salaires et Traitements	174 349	27,84	169 166	28,21	5 183	3,06
Charges sociales	73 531	11,74	94 881	15,82	-21 349	-22,50
Amortissements et provisions	7 645	1,22	6 545	1,09	1 100	16,81
Autres charges	1 063	0,17	7 068	1,18	-6 005	-84,96
Charges d'exploitation	620 880	99,13	654 986	109,22	-34 106	-5,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 146	2,42	-47 012	-7,84	62 158	-132,22
Opérations faites en commun						
Produits financiers	696	0,11	40 452	6,75	-39 756	-98,28
Charges financières						
Résultat financier	695	0,11	40 452	6,75	-39 756	-98,28
RESULTAT COURANT	15 841	2,53	-6 560	-1,09	22 402	-341,47
Produits exceptionnels	377	0,06			377	
Charges exceptionnelles	143	0,02			143	
Résultat exceptionnel	234	0,04			234	
Impôts sur les bénéfices			300	0,05	-300	-100,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	16 075	2,57	-6 860	-1,14	22 935	-334,31

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RNSA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 287 221 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 075 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2016 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

 **Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

1/ Statut spécifique :

Sur l'exercice 2008, afin de se conformer au souhait de ses principaux financiers, l'association s'est restructurée afin d'obtenir pour le 1er janvier 2009, le statut d'Organisme Sans But Lucratif (OSBL). Ainsi à compter de l'exercice 2009, l'association n'a plus aucune activité commerciale et sa gestion est totalement désintéressée.

Depuis le 1er janvier 2009, l'association n'est donc plus soumise aux impôts commerciaux, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les impôts sur les sociétés (IS).

2/ Contribution volontaire en nature :

Au cours de l'exercice, les contributions volontaires en nature, sous déduction des engagements pris par l'association, s'élevaient à 502 632 € et se détaillent comme suit :

- Prestations de services des analystes :	403 800 €
- Prestations de services des médecins :	38 832 €
- Prestations de services de formation au contrôle qualité et d'animation du réseau :	60 000 €

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 596			3 596
Immobilisations corporelles	120 311		5 629	114 682
Immobilisations financières	98 343		143	98 200
Total	222 250		5 772	216 478
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	457	719		1 177
Immobilisations corporelles	108 924	6 925	5 629	110 221
Immobilisations financières				
Total	109 382	7 645	5 629	111 398
ACTIF NET				105 081

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 52 033 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	160	160	
Autres	47 558	47 558	
Charges constatées d'avance	4 314	4 314	
Total	52 033	52 033	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	46 810
Total	46 810

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
sur congés à payer & charges et fonds dédiés					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 147 956 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 588	60 588		
Dettes fiscales et sociales	49 368	49 368		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	38 000	38 000		
Total	147 956	147 956		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP subv. des sites	4 700
Fournisseurs FNP Honoraires	4 100
Provisions pour congés payés	12 677
Charges sociales s/congés à payer	5 154
Formation continue cap	1 057
Total	27 688

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca assurance	4 314		
Total	4 314		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pdts constatés d'avance	38 000		
Total	38 000		

 **Notes sur le compte de résultat**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 080 euros

 **Autres informations****Engagements de retraite**

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision car ils ne sont pas significatifs.

**ASSOCIATION RESEAU NATIONAL
DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE**

ZA Le Plat du Pin
69690 BRUSSIEU

EXERCICE 2015

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31.12.2015

Cabinet BOREL & ASSOCIES

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes
1 Avenue Dutrievoz - 69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04.72.69.48.48 - Fax. 04.72.44.05.62
E-mail : cabinetborel@boreletassocies.com

R.N.S.A.

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Exercice 31.12.2015

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

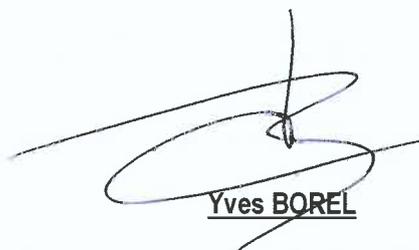
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

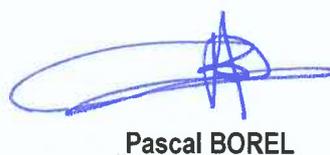
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Lyon, le 1^{er} Juin 2016

Le Cabinet BOREL et ASSOCIES



Yves BOREL



Pascal BOREL